

# VILLE D'OULLINS

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCÈS-VERBAL IN EXTENSO DE LA SEANCE PUBLIQUE

### DU CONSEIL MUNICIPAL

**2 Février 2023**

### ORDRE DU JOUR

- 1 – Garantie d'emprunt « ICF SUD-EST MEDITERRANEE SA D'HLM » pour financer la construction de 10 logements collectifs locatifs sociaux situés 69 Boulevard Emile Zola.....6
- 4 – Adoption du projet de déploiement d'un plan numérique au sein des Ecoles de la Ville d'Oullins et demande de subvention..... 7
- 5 – Adoption du projet de mise aux normes des installations de système de sécurité incendie à l'espace Moreaud et au gymnase Maurice Herzog, et demande de subvention..... 8
- 6 – Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures et d'outillages pour les services techniques. .... 8
- 2 – Participation financière à l'acquisition de 6 logements locatifs sociaux en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) au 59, rue Narcisse Bertholey..... 9
- 3 – Adoption du projet pour l'aménagement de la cour d'école Jean de la Fontaine et demande de subvention.....15

**7 – Vœu du groupe « 100% Oullins » : Non à la mise en sens unique de la Grande Rue d’Oullins ! .....18**

**8 – Vœu du groupe « 100% Oullins » Oui au partage de la voirie, au développement des mobilités pour tous, et aux Voies Lyonnaises (sauf par la Grande Rue). .....27**

-0000000-

*-La séance est ouverte à 19 H 00-*

-000-

**Mme POUZERGUE.-** Je vous propose de démarrer cette première séance du Conseil municipal 2023.

*Monsieur DELORME procède à l’appel.*

PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Cédric BARBIERO - Tassadit BELLABAS - Christine CHALAND - Jean-Louis CLAUDE - Patricia DAUVERGNE - Clément DELORME - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Pierre LAFORETS - Philippe LOCATELLI - Bertrand MANTELET - Solange MARTELLACCI- Anne PASTUREL - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Joëlle SECHAUD - Bertrand SEGRETAIN - Philippe SOUCHON - Gorges TRANCHARD -Chantal TURCANO-DUROUSSET - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Anne-France ARGANS pouvoir à Christian AMBARD  
Michel BAARCSH pouvoir à Joëlle SECHAUD  
Nadine BADR-VOVELLE pouvoir à Alexandre HEBERT  
Claire BELLISSEN pouvoir à Jean-Charles KOHLHAAS  
Anaëlle CAILLET pouvoir à Christine CHALAND  
Benjamin GIRON pouvoir à Bertrand MANTELET  
Marie-Laure PIQUET GAUTHIER pouvoir à Anne PASTUREL  
Paul SACHOT pouvoir à Louis PROTON

ABSENT MOMENTANE :

Jean-Charles KOHLHAAS (absent au rapport 1)

-000-

**Mme POUZERGUE.-** Je nomme secrétaire de séance Monsieur HYVERNAT.

Avant que nous démarrions la séance du Conseil municipal, si vous en êtes d’accord, je voudrais que nous rendions hommage à la fois à Madame Suzanne JORDERY qui nous a

quittés le 13 janvier dernier ainsi qu'à Monsieur Jean-Marie AUTEF qui nous a quittés le 26 janvier dernier.

Je donne la parole à Monsieur TRANCHARD.

**M. TRANCHARD.**- Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Suzanne JORDERY nous a quittés le 13 janvier à l'âge de 96 ans. Citoyenne d'honneur de la ville de Nürtingen, Présidente d'honneur du Comité consultatif oullinois des jumelages. Elle était la mémoire de notre jumelage et avait tenu, à ce titre, à être présente à nos côtés au mois de mai dernier lors de la célébration du 60<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage. Fille de Paul JORDERY, Maire d'Oullins de 1947 à 1977, « Suzon » comme ses amis aimaient à l'appeler, était une oullinoise très investie dans les relations franco-allemandes, toujours portée par la volonté de ne jamais faire revivre à nos enfants et petits-enfants les horreurs de la guerre. Riche de ses voyages en Allemagne, généreuse et souriante, elle emporte avec elle les souvenirs de rencontres incroyables et d'amitiés partagées. Suivant ses volontés, une cérémonie religieuse a été célébrée en toute intimité à l'Hôpital Lyon Sud et son décès n'a été annoncé qu'après l'inhumation organisée au cimetière d'Oullins.

Nous avons également appris le décès de Monsieur Jean Marie AUTEF, le jeudi 26 janvier dernier. Oullinois bien connu. Jean Marie AUTEF a été élu au Conseil Municipal de notre commune de 1977 à 1995 où il a rempli les fonctions d'Adjoint, de Conseiller Municipal délégué et de Conseiller Municipal. Les différentes délégations dans lesquelles il a servi l'ont conduites à rencontrer plus particulièrement des sportifs et des représentants du monde associatif. Il a toujours été décrit et reconnu comme un élu attentif à ses concitoyens faisant toujours preuve d'une grande humanité et d'une grande écoute. Ce sont ces principales qualités que nous souhaitons honorer ce soir en lui adressant nos sincères remerciements pour son action passée.

Au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, des anciens élus comme des nouveaux, de tous les employés comme de toutes les personnes qui ont travaillé avec lui, nous adressons à sa compagne, à ses enfants et à tous les membres de sa famille, nos très sincères condoléances.

Je vous remercie

**Mme POUZERGUE.**- Je vous invite à observer une minute de silence.

*-Une minute de silence est observée-*

Comme je m'y étais engagée, avant de passer aux délibérations, je vous propose de faire un point sur l'avancée du projet de restaurant scolaire Marie-Curie. Je donne la parole à Madame GUILLEMIN.

**Mme GUILLEMIN.**- Merci Madame le Maire,

Pour l'école Marie Curie, le contrat avec les architectes lauréats du concours a été résilié pour cause de non-respect du budget et ce sans pénalité pour la Ville. Nous avons donc

revu le programme et il s'agit maintenant de la création d'un restaurant scolaire, ce qui était le projet initial annoncé.

Nous avons lancé une procédure de consultation pour une nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre. Il s'agira de sélectionner quatre candidatures et un seul projet sera retenu.

Le budget total de l'opération est de 1,5M€ TTC, avec une date prévue des travaux en mars 2024 et ce pour une durée de 1 an.

La rénovation énergétique quant à elle est toujours prévue et fera l'objet d'une opération séparée.

**Mme POUZERGUE.**- Merci Madame GUILLEMIN. Puisque nous sommes dans les sujets d'actualité, en l'absence de Monsieur SACHOT, je vous laisse également la parole pour nous faire un point sur les économies relatives à la partie électrique que nous avons constatées depuis trois mois à l'issue de toutes les mesures que nous avons prises et que nous avons largement communiquées.

**Mme GUILLEMIN.**- Sur l'électricité, depuis la mise en place du plan sobriété à l'automne 2022 consistant à baisser la température à 19°C dans pratiquement tous les bâtiments à l'exception de certains, nous avons constaté une baisse générale des consommations électriques de l'ordre de 20% en moyenne sur l'ensemble des bâtiments et équipements de la Ville.

Ces résultats sont encourageants et nous invitent à poursuivre notre effort.

**Mme POUZERGUE.**- Il me semblait important de faire un point très rapide sur ces choses. Je pense qu'au Conseil du mois de mars nous pourrions parler du gaz puisque nous aurons des tableaux précis.

Nous passons à l'étude de notre ordre du jour.

-000-

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil précédent.**

**Mme POUZERGUE.**- S'il n'y a pas de d'opposition, je vous demande d'adopter le procès-verbal de la séance précédente, sachant qu'il n'y avait pas eu de remarques particulières. Donc s'il n'y a pas d'opposition, je considère qu'il est approuvé.

*Le procès-verbal est approuvé à l'UNANIMITÉ.*

Je vous demande également de me donner acte des décisions du Maire s'il n'y a pas de remarques, je vous remercie.

N°	Objet
D22_082	Convention d'occupation temporaire pour la réalisation de travaux publics entre la Ville et EUROVIA
D22_083	Avenant n°1 à la Convention n°2188 SYTRAL - Ville d'Oullins : Prolongement de la ligne B du métro à Hôpitaux Sud - Occupation temporaire du domaine privé de la Ville d'Oullins

<b>D22_084</b>	Contrat de location de la salle Colovray du Centre de la Renaissance à la société CESAR ET BRUTUS pour le lundi 12 décembre 2022 de 17h30 à 21h30
<b>D22_085</b>	Contrat de location de la salle Colovray du Centre de la Renaissance à la société CITYA BOURGUIGNON PALLUAT pour le lundi 5 décembre 2022 de 17h à 22h
<b>D22_086</b>	Contrat de location de la salle Colovray du Centre de la Renaissance à la société FONCIA LYON pour le lundi 19 décembre 2022 de 17h à 21h
<b>D22_087</b>	Conventions de prêts d'œuvres de l'artiste Jean Fusaro à la commune d'Oullins pour l'exposition « Hommage à Jean Fusaro » à l'Hôtel de Ville
<b>D22_088</b>	Modification de la régie de recettes « marchés forains »  (Abroge et remplace la décision D20_105 du 30 novembre 2020)
<b>D22_089</b>	Contrat de location de salles au Centre de la Renaissance à la REGIE PERSONNALISEE THEATRE DE LA RENAISSANCE pour le lundi 5 et le mardi 6 décembre 2022 de 16h à 22h
<b>D22_090</b>	Mise à disposition des installations sportives municipales pour l'année scolaire 2022/2023, dédiées à la pratique et à l'enseignement des activités sportives
<b>D22_091</b>	Convention d'occupation précaire et révocable d'un logement du domaine communal sis 2 rue Salvador Allende à Oullins avec Madame HORBATENKO Olha et Madame AMGHAR Ielyzaveta
<b>D22_092</b>	Convention d'occupation précaire et révocable d'un logement du domaine communal sis 14 Bis Boulevard de l'Europe à Oullins avec Monsieur Volodymyr GORBATENKO
<b>D22_093</b>	Convention d'occupation précaire et révocable d'un logement du domaine communal sis 14 Bis Boulevard de l'Europe à Oullins avec Madame Svitlana ZALOMAIKINA
<b>D22_094</b>	Contrat de location de la salle n°1 de la Maison des Sociétés au CONSULAT GENERAL DE TUNISIE A LYON pour les 15, 16 et 17 décembre 2022 de 7h30 à 22h
<b>D22_095</b>	Contrat de location de la salle n°2 de la Maison des Sociétés à la société OCC MEDIA pour le vendredi 23 décembre 2022 de 9h à 14h
<b>D22_096</b>	Contrat de location de la salle des fêtes du parc Chabrières à la société LA MUTUELLE GENERALE pour le jeudi 5 janvier 2023 de 13h30 à 18h
<b>D22_097</b>	Contrat de location de la salle Colovray du Centre de la Renaissance à la société DJURINGA JUNIORS pour le samedi 7 janvier 2023 de 9h30 à 20h
<b>D22_098</b>	Contrat de location de la salle n°1 de la Maison des Sociétés à la société COGERIM RIVOIRE pour le mardi 24 janvier 2023 de 17h30 à 20h
<b>D22_099</b>	Contrat de location de la salle n°1 de la Maison des Sociétés à la société REGIE THIEBAUD SAS pour le mardi 10 janvier 2023 de 17h à 22h

<b>D22_100</b>	Contrat de location de la salle du Pôle Social du Golf à la société FONCIA LYON OUEST pour le mercredi 11 janvier 2023 de 18h à 21h
<b>D22_101</b>	Contrat de location de la salle n°1 de la Maison des Sociétés à la société REGIE GINDRE pour le jeudi 26 janvier 2023 de 17h à 21h
<b>D22_102</b>	Convention d'occupation temporaire pour la réalisation de travaux publics - Projet place Anatole France et ses abords entre la Ville et la Métropole de Lyon
<b>D22_103</b>	Renouvellement convention de mise à disposition des locaux Théâtre de la Renaissance
<b>D23_001</b>	Rendu compte du règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts du 18/10/2022 au 31/12/2022
<b>D23_002</b>	Rendu compte des marchés publics n°5 - du 01/10/2022 au 31/12/2022
<b>D23_003</b>	Rendu compte des délivrances des titres de concessions pour la période du 17 octobre 2022 au 31 décembre 2022

Je donne la parole à Monsieur DELORME au sujet de la garantie d'emprunt pour ICF.

**-000-**

1 – Garantie d'emprunt « ICF SUD-EST MEDITERRANEE SA D'HLM » pour financer la construction de 10 logements collectifs locatifs sociaux situés 69 Boulevard Emile Zola.

**M. DELORME.**- Merci Madame le Maire, Mes chers collègues,

ICF SUD-EST MEDITERRANEE envisage la construction de 10 logements collectifs sociaux et d'un local commercial sur une parcelle de terrain située 69, Boulevard Emile Zola, et va souscrire un emprunt d'un montant de 1 337 528 euros.

Elle devrait obtenir la garantie de la Métropole de Lyon à hauteur de 85% de cet emprunt, lors de sa commission permanente qui aura lieu le 27 février prochain. Elle nous sollicite donc pour les 15% restants, soit 200 629,20 euros.

C'est l'objet de cette délibération que je vous propose donc, mes chers collègues, d'approuver.

Je vous remercie.

**Mme. POUZERGUE.**- Merci, je mets ce rapport aux voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.**- Je donne la parole à Monsieur SOUCHON pour nous parler d'un projet de déploiement d'un plan numérique et de la demande de subvention auprès de l'État.

*- Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS entre en séance -*

4 – Adoption du projet de déploiement d'un plan numérique au sein des Ecoles de la Ville d'Oullins et demande de subvention.

**M. SOUCHON.**- Merci Madame le Maire, Mesdames, Messieurs,

La Ville s'engage dans le déploiement d'un plan numérique à destination des écoles publiques de la Ville.

Depuis plusieurs années, nous accompagnons les équipes pédagogiques des écoles oullinoises en déployant des équipements et services numériques correspondants aux usages pédagogiques.

Un groupe de travail réunissant la Ville, l'inspecteur de l'Education nationale, le référent numérique de notre circonscription, les quatre directeurs d'écoles, permet de partager l'évolution des programmes nationaux, les retours d'expérience, les attentes des équipes pédagogiques oullinoises. Et finalement, de décider en étroite concertation du choix des équipements les plus pertinents pour satisfaire à la fois les usages pédagogiques et permettre aux enfants d'apprendre le numérique.

Pour l'année 2022-2023, le groupe de travail « Ville – Education nationale » met l'accent sur la pratique par les élèves de l'outil numérique et l'apprentissage du numérique. Le CRCN cap de référence des compétences numériques qui constitue le fil conducteur de ces échanges permet à la Ville et à ses partenaires de l'Education nationale d'identifier des activités pédagogiques cibles, développer l'oral, produire des écrits, explorer le monde, s'entraîner, écouter, partager, apprendre à utiliser l'outil informatique, découvrir le codage.

En fin d'année 2022, le groupe de travail numérique s'est fixé comme objectif de préciser les familles de solution qui permettront de répondre à ces enjeux tout en garantissant un équipement homogène et équitable pour toutes les écoles. Les choix seront réalisés à horizon printemps 2023. Le déploiement de ces outils s'effectuera de façon progressive de 2023 à 2025, et une enveloppe correspondante est inscrite au budget chaque année.

Le coût prévisionnel de la mise en œuvre du plan numérique est de 150 000€ répartis de façon équivalente sur les trois exercices comptables.

Considérant l'intérêt de ces outils pour la réussite éducative des élèves, la collectivité sollicitera une subvention au titre de la DSIL - Dotation de Soutien à Investissement Local - auprès de la Préfecture du Rhône pour un montant correspondant à 80% de la dépense envisagée.

Merci d'approuver le lancement du plan numérique à destination des écoles de la Ville d'Oullins et merci d'autoriser Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'État.

**Mme POUZERGUE.**- Merci Monsieur SOUCHON, je mets cette délibération aux voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.-** Je vous remercie. Je donne à nouveau la parole à Madame GUILLEMIN pour l'adoption d'un projet de mise aux normes des installations de sécurité incendie à l'espace Moreaud et au gymnase Herzog, et surtout la possibilité de demander une subvention.

-000-

5 – Adoption du projet de mise aux normes des installations de système de sécurité incendie à l'espace Moreaud et au gymnase Maurice Herzog, et demande de subvention.

**Mme GUILLEMIN.-** Merci Madame le Maire,

La Ville d'Oullins souhaite procéder au remplacement des systèmes de sécurité incendie (SSI) au sein de l'espace Moreaud et du gymnase Maurice Herzog.

L'espace Moreaud est composé de trois entités qui disposent d'un SSI propre qui ne communiquent pas entre eux. Un diagnostic réalisé par la société DEKRA en 2022 nous a confirmé qu'une telle disposition n'est pas conforme à la réglementation incendie actuelle. Il est donc nécessaire de regrouper ces trois SSI et d'en créer un seul.

Le gymnase Herzog, lui, reçoit de nombreuses manifestations et un public nombreux et est équipé d'un SSI de type 4 datant de plus de 15 ans et qui ne permet pas de coupler la sono et la sonorisation du SSI notamment pour les messages d'évacuation incendie. Il convient donc de remplacer ce SSI.

Les travaux pour ces deux bâtiments seront réalisés au 2<sup>ème</sup> semestre 2023 pour une durée d'environ 8 semaines pour chaque établissement.

Les coûts prévisionnels sont de 40 081€ pour l'espace Moreaud et de 27 120€ pour le gymnase Herzog.

Je vous remercie d'approuver ce projet de mise aux normes de ces deux bâtiments et d'autoriser Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'État.

**Mme POUZERGUE.-** Merci. Je mets ce rapport aux voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.-** Je vous remercie. Monsieur DELORME, nous passons à la constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition d'un certain nombre de fournitures pour les services techniques.

-000-

6 – Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures et d'outillages pour les services techniques.

**M. DELORME.-** Merci Madame le maire, Mes chers collègues,

La Ville d'Oullins ainsi que les Villes de Tassin la Demi-Lune, Ecully, Charbonnières-les-Bains et Sainte-Foy-Lès-Lyon ont souhaité reconduire un groupement de commandes

relatif à l'achat et à la livraison de matériaux, matériels, équipements et fournitures diverses, pour les services municipaux.

Je vous rappelle que le groupement de commandes permet de mettre en œuvre une action commune entre plusieurs collectivités territoriales en vue de baisser les prix et les coûts de gestion.

Ce groupement de commandes sera alloté en douze lots, mais nous ne souhaitons adhérer au groupement de commandes que pour les fournitures nécessaires aux services techniques, soit les lots 6, et 8 à 12.

Parce que coordonnateur du groupement, la Ville de Tassin la Demi-Lune organisera l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, de la publicité jusqu'à l'attribution des marchés. Et chacun des membres du groupement s'assurera ensuite de la bonne exécution des marchés pour la partie qui le concerne.

Je vous remercie.

**Mme POUZERGUE.-** Merci Monsieur Delorme. Je mets ce rapport aux voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.-** Je vous remercie. Madame CHALAND, vous avez la parole pour nous parler d'une participation financière à l'acquisition de 6 logements locatifs sociaux en VEFA au 59 rue Narcisse Bertholey.

-000-

2 – Participation financière à l'acquisition de 6 logements locatifs sociaux en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) au 59, rue Narcisse Bertholey.

**Mme CHALAND.-** Merci Madame la Maire,

Dans le cadre de l'opération de construction de 21 logements au 59 rue Narcisse Bertholey, le promoteur Interlude a l'obligation de réaliser 30% de logements locatifs sociaux, conformément au permis de construire délivré le 28 juillet 2020.

Pour s'acquitter de cette obligation, le promoteur a travaillé avec le bailleur « Alliad Habitat ». Ce dernier propose d'acquiescer par le biais d'une Vente en l'État Futur d'Achèvement 6 logements sociaux répartis de la façon suivante :

- 3 logements en prêt locatif à usage social.
- 3 logements en PLAI – Prêt Locatif Aidé d'Insertion.

Soit pour une surface utile totale de 173,53m<sup>2</sup>.

Les logements sont conformes à la réglementation thermique 2012. La production de chauffage et d'eau chaude sanitaire se fera par chaudière individuelle à gaz à condensation. La livraison du programme est prévue pour avril 2024.

Le coût total de l'opération s'élève à 989 221,65€ HT.

Alliade Habitat sollicite une participation financière de la Ville à hauteur de 12 941€, ce qui correspond à 35€/m<sup>2</sup> de surface utile.

Étant donné l'intérêt de ce projet, je vous propose Mesdames, Messieurs, de bien vouloir accorder à Alliade Habitat la subvention demandée et autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante.

**Mme POUZERGUE.**- Merci Madame CHALAND. J'ai une demande d'intervention de Madame SECHAUD.

**Mme SECHAUD.**- Merci Madame la Maire,

Le logement social, c'est une loi, la loi SRU relative à la solidarité et au renouvellement urbain qui a imposé, en 2000, aux communes de plus de 3 500 habitants de disposer de 20% de logements sociaux. Taux qui a été relevé en 2014 à 25%. Taux encore en-dessous duquel les collectivités locales qui ne le respectent pas sont soumises à payer à l'État une pénalité annuelle. La date butoir de 2025 n'est plus. L'exigence du taux de 25% de logements sociaux a été pérennisée, ce qui contraint les exécutifs, comme celui d'Oullins qui jouait la montre, à construire.

Le logement social, c'est une offre de logements financée par l'État et les collectivités territoriales accessible aux foyers étudiants, personnes seules, dont les ressources sont faibles et qui sont de fait dans l'incapacité financière d'assumer un logement dans le parc privé. Sans le logement social, ce sont plus de 40% de son budget qu'un ménage consacre au paiement d'un logement. Mais le logement social, ce sont aussi de longs mois d'attente, plus de 2 ans, avant d'accéder à un logement pour qui est éligible et en fait la demande. Soit des mois à se paupériser davantage et à se loger dans des conditions de vie insoutenables avant de signer enfin le bail d'un logement abordable.

Le logement social dans la Métropole de Lyon, ce sont des communes situées dans l'Est lyonnais qui concentrent les habitants les plus pauvres et affichent 45% de logements sociaux. Ce sont aussi les communes situées à l'Ouest lyonnais qui concentrent les habitants les plus aisés et affichent des taux très bas de logements sociaux et toujours en-dessous du taux fixé par la loi.

Le logement social à Oullins, ce sont 18%, soit 7% de moins que ce que la loi exige, soit près de 300 000 € de pénalité annuelle à verser, ce qui alourdit les dépenses de notre collectivité. Ce sont surtout des femmes, des hommes et des enfants condamnés à quitter Oullins devenu trop cher ou, à défaut, condamnés à s'enquérir d'un logement plus petit que nécessaire pour pouvoir le payer.

Le logement social à Oullins, ce sont – selon les derniers chiffres dont nous disposons en 2021 : 16 logements T4 attribués pour 216 demandes ; 38 T3 attribués pour 333 demandes ; Enfin, 34 demandes de T2 satisfaites pour 398 demandes. On mesure à l'aune de ces chiffres les situations de désespérance humaine.

Depuis plusieurs années, aux grands ensembles de logements sociaux édifiés après-guerre, dans une période de grande pénurie de logements, mais aussi pour donner un toit aux familles rapatriées, celles aussi immigrées auxquelles on avait fait appel pour reconstruire notre pays dévasté, l'on répond par de petites résidences, voire des

logements diffus, qui assurent une mixité sociale au sein des collectifs et ne ghettoïsent pas les locataires les moins aisés.

Cette ambition est celle que les socialistes, la gauche sociale et écologique, nourrissent depuis de longues années pour le logement, plus largement inclusif, et pour laquelle nous plaillons auprès de votre exécutif. C'est pourquoi je voterai favorablement cette délibération qui nous informe de la participation à l'achat par notre collectivité de 6 logements locatifs sociaux : 2 de type 2, 3 de type 3 et 1 un de type 4.

Cette initiative prise par notre collectivité au 59, rue Narcisse Bertholet participe bien évidemment à l'action pour le logement social et soutient le logement social diffus. Mais le taux de logement social à Oullins évolue bien trop lentement. Il n'a augmenté que de 2% en 20 ans. 2% d'effort que l'on peut donc qualifier de bien trop mesuré.

Or Oullins, comme toutes les communes de l'Est lyonnais, se doit de participer au rééquilibrage des territoires en termes de logement abordable ; de répondre à la demande sociale qui croît compte tenu de la situation économique française inflationniste qui précarise femmes, hommes, enfants, et de la situation politique mondiale qui exige que nous accueillions davantage celles et ceux qui fuient leur pays et qui n'ont plus rien ; d'être garants dans la vie des habitants de leur parcours résidentiel pour qu'ils puissent obtenir un logement social dans une période économiquement difficile de leur vie ; plus tard passer du locatif à la propriété et commencer par acheter un logement à un coût plafonné avant d'espérer dépasser les seuils de ressource et d'acquérir un logement sans recourir à un soutien financier.

La Ville d'Oullins, comme les 58 autres communes de la Métropole de Lyon, a la chance d'être accompagnée par la Métropole qui a créé la foncière solidaire du Grand Lyon. Cette dernière achète le terrain sur lequel sont bâtis les collectifs, les futurs propriétaires eux n'achètent que leur logement, la redevance par mètre carré qu'ils reversent à la foncière est symbolique. Villeurbanne, plusieurs arrondissements de Lyon et Dardilly ont déjà postulé pour ces opérations et livrent leurs premiers logements en bail réel solidaire.

La Ville d'Oullins a signé la Convention d'adhésion à la foncière mais ne propose encore aucun logement en bail réel solidaire. Si le réaménagement du quartier de la Saulaie augure de cette perspective, la politique de logements de notre municipalité gagnerait en crédibilité et en exemplarité à proposer dès aujourd'hui des logements en bail réel solidaire.

De même, la Ville d'Oullins pourrait-elle candidater auprès de la Métropole de Lyon, comme je vous l'avais suggéré lors d'une précédente intervention, pour l'encadrement des loyers ? L'expérimentation est menée à Lyon et Villeurbanne, pourquoi la Ville d'Oullins ne postulerait-elle pas sur ce dispositif donnant à voir qu'elle veut redonner du pouvoir d'habiter.

Il est un autre vaste domaine dans le logement, celui des logements vacants nombreux à Oullins, près de 1000, dont vous nous aviez dit suite à notre interpellation il y a quelques années que vous alliez créer un observatoire, mais précisant que beaucoup étaient insalubres. Mais depuis, plus rien. Là aussi, l'exécutif de la Métropole de Lyon

sous l'impulsion de Renaud PAYRE – Vice-président au logement, à l'habitat et à la politique de la Ville – bouge.

10 collectivités locales dont la Métropole de Lyon se sont réunies en novembre 2022 pour créer une association de lutte contre la vacance et agissent sur le terrain en repérant et dialoguant avec les propriétaires de ces résidences inhabitées. Chaque propriétaire identifié d'un logement vacant est destinataire d'une lettre en vue de l'inciter à mettre en location son bien inhabité.

Cette action de lutter contre le logement vacant que mène la Métropole de Lyon va être étendue à la première couronne de la Métropole et j'espère qu'à Oullins une majorité de ces logements vacants pourront être remis à disposition de celles et ceux qui en ont besoin.

Si l'action reste incitative pour le moment, l'exécutif de la Métropole de Lyon et son Vice-président souhaitent aller plus loin en se posant la question de la réquisition. Voilà une politique du logement volontariste. Le logement d'abord, le logement droit fondamental, le logement digne et abordable, le logement tout simplement. Les besoins sont déjà immenses et s'amplifient.

Toutes les collectivités, qu'elles se situent à l'Est, à l'Ouest, au Nord ou au Sud de la Métropole de Lyon, devraient mener sur le sol une politique du logement répondant aux besoins de toutes et tous. Qu'elles préfèrent se désolidariser des collectivités qui respectent la loi et l'enfreindre n'est pas citoyen.

Je voterai néanmoins cette délibération.

**Mme POUZERGUE.**- Merci Madame SECHAUD. Quelques éléments de réponse car il y a des choses dans ce que vous dites que je ne peux pas laisser passer.

Il se trouve que cet après-midi nous avons le lancement d'un Copil avec Monsieur Renaud PAYRE justement sur le lancement d'un PIG vis-à-vis du logement insalubre, puisque la Ville d'Oullins s'est lancée dans ce processus depuis plusieurs années. Cela avait été freiné durant la crise sanitaire, mais les équipes sont désormais en ordre de marche. On travaille avec un cabinet urbaniste qui va s'occuper de la partie diagnostic et surtout du suivi de l'ensemble des propriétaires qui ont été repérés. Un très grand travail a déjà été effectué de ce point de vue dans le quartier de la Saulaie et dans le centre-ville. Ce sont des processus très longs. On a un programme sur 3 ans sur un certain nombre d'adresses qui ont été repérées. C'est une première chose.

Nous avons aussi évoqué le point sur la vacance des logements. La Métropole qui est pilote sur ce sujet doit nous envoyer un courrier dans les semaines qui viennent car 110 logements sur cette même zone ont été repérés comme étant vacants, et elle doit nous proposer un accompagnement et une démarche conjointe pour inciter les propriétaires à utiliser tous les leviers existants. Et pourquoi pas aller jusqu'au conventionnement pour transformer leurs logements, voire les réhabiliter dans certains cas puisque la vacance peut avoir plusieurs raisons. Et sur ces 110 logements, si l'on arrive à en remettre un certain nombre en location, voire même en location sociale, cela pourrait être très intéressant. Reste que cela ne se fait pas en un claquement de doigts. D'ailleurs la Métropole a commencé par Lyon et Villeurbanne et nous faisons partie des

communes qui vont suivre. Mais vous comprenez bien que la Ville seule ne peut pas tout faire. D'autant que la Métropole a vraiment cette compétence et l'engineering permettant de travailler sur ce sujet. Donc on va travailler sur le logement vacant dans les semaines et les années à venir, sachant que cela reste aussi de la volonté des propriétaires.

Par rapport à la réquisition, je suis un peu circonspecte sur le fait que l'on pourrait aller jusque-là. On reste en France dans un pays de liberté, alors j'espère que les propriétaires puissent encore faire ce qu'ils veulent de leurs biens.

Sur le logement social, je partage votre point de vue, on sait que 70% de la population est éligible au logement social. Sur Oullins, on progresse au fur et à mesure puisque l'on frôle les 20% aujourd'hui. On reste une commune carencée, mais on devrait bientôt avoir notre commission auprès de l'État et échapper à la multiplication de notre amende qui est très inconfortable pour notre budget. Pour autant, on continue de progresser. Ces dernières années, il est vrai qu'il y a eu assez peu de nouvelles constructions sur la commune, ce qui fait que le nombre de logements total n'a pas augmenté de manière considérable. De toutes façons, maintenant c'est une obligation de faire 30% de logements sociaux et c'est vraiment une très bonne chose.

Depuis quelques années, on a sans doute une politique un peu plus volontariste. Pour le projet de la Saulaie, je rappelle que j'ai accepté que l'on revienne sur ce qui avait été prévu dans le contrat de ZAC initial, passant de 30% de logements sociaux à 60%. On aura les 30% prévus par la loi et qui sont nécessaires en logements PLAI. Puis sur les 30% restants, on aura tout un panel de différents types de logement social pouvant aller jusqu'au BRS puisque la commune a adhéré à la Foncière Solidaire. Avec Caluire, nous avons été les deux premières communes à adhérer à la Foncière après Lyon et Villeurbanne.

Contrairement à ce que vous dites, mais c'est sans doute par manque d'informations, à de nombreuses reprises on a sollicité à la fois la Métropole et la Foncière quand il y avait des ventes en bloc d'immeubles de façon à ce que la Métropole puisse préempter et pourquoi pas transformer ces logements, soit auprès de bailleurs sociaux qui pourraient les racheter, soit avec la Foncière solidaire, mais pour l'instant les projets n'ont pas pu aboutir. Néanmoins quelques-uns ont abouti avec des bailleurs sociaux et les immeubles sont réhabilités si nécessaire et ainsi les logements sont classés dans les logements sociaux. Mais ces opérations sont longues et parfois n'aboutissent pas du fait du prix du foncier car les bailleurs ont aussi un équilibre financier à respecter. En tout cas, dès lors que l'on peut, on sollicite la Métropole pour préempter et ensuite on désigne généralement 3 bailleurs pour essayer de faire l'opération. Et effectivement, cela n'a pour l'instant pas abouti avec la Foncière, mais on ne désespère pas d'y arriver.

En tout cas, sur le futur quartier on aura ce type d'habitat. L'idée étant que l'on ait le parcours résidentiel pour les habitants, à la fois en partant du très social jusqu'au libre, avec des formules de résidence étudiante, personne âgée, etc. Sur cela, je pense que l'on a progressé par rapport au projet initial. Et on a été d'accord collectivement sur le fait d'aller un peu plus loin sur l'offre en termes de logement social.

Puis, la dernière chose pour laquelle j'avais aussi donné un accord, c'est sur l'installation des Tiny House qui sont en train d'être installées. Elles se situent à côté de la future

maison du projet que l'on inaugurerait un jour je l'espère. Cela représente 22 logements pouvant accueillir des femmes en très grande précarité avec des enfants. Vous allez me dire que la Métropole aurait pu le faire seule, bien évidemment, mais sur ces sujets-là on avance en accord avec les maires, même si ce n'est pas toujours le cas. En tout cas, j'avais donné un accord car j'estime que c'est de nos devoirs - en tant que collectivités - de pouvoir accueillir quand on le peut des personnes en très grande précarité. 22 femmes qui aujourd'hui sont sans doute à la rue ou en passe de l'être et qui vont être prises en charge par l'association Notre Dame des Sans Abris et qui pourront pendant quelques années, le temps que les choses démarrent sur ce projet urbain, être à l'abri, encadrées et insérées. Il y aura tout un travail social car ce n'est pas que de l'hébergement, c'est aussi de l'accompagnement pour que ces familles puissent s'en sortir.

J'entends que l'on a du retard, c'est vrai. Je ne sais pas si l'on arrivera aux 25%, y compris avec les futures constructions à la Saulaie, mais on progresse. Et sur ce point, je crois qu'il n'y a plus de sujet. Cela ne me fait pas plaisir de payer une amende. Je sais qu'il y a d'autres communes où un certain nombre d'équipes préfèrent payer une amende plutôt que d'avoir beaucoup de logements sur leur territoire, ce qui n'est pas notre cas. Reste que les choses doivent se faire de manière réfléchie pour ne pas retomber dans les travers que l'on a pu constater dans certains quartiers où l'on a des taux de logements sociaux et où l'on voit les conséquences que cela a. Il faut donc arriver à trouver cet équilibre et de ce point de vue, je pense que la Ville d'Oullins est plutôt dans une dynamique montrant que l'on souhaite pouvoir accueillir l'ensemble des habitants avec les difficultés que l'on connaît pour se loger.

Quant à l'attente pour avoir un logement quand on fait une première demande, qu'il y ait au moins 2 ans, malheureusement ce n'est pas propre à Oullins. C'est vrai que notre Ville est extrêmement demandée, notamment parce que l'on bénéficie de transports en commun et de nombreux services intéressants pour l'ensemble de la population. Je parle sous le contrôle de Christine CHALAND, mais Oullins est souvent la première demande des habitants qu'ils soient déjà oullinois ou qu'ils viennent de l'extérieur. Et dans la mesure où il n'y a pas forcément eu beaucoup de constructions neuves et notamment de logements sociaux, c'est difficile de répondre à toutes les demandes. Puis ce que l'on constate aussi plus globalement, ce n'est pas propre à Oullins, c'est que la crise du Covid a fait que beaucoup de personnes présentes dans les logements sociaux hésitent à changer, ce qui fait que le taux de rotation est assez faible. Ensuite, on en a déjà parlé, on a également de grandes réhabilitations dans des résidences importantes, à la fois sur la Bussière et sur le quartier Jacquard, où l'on est obligé de reloger les personnes le temps de faire les travaux. Ces opérations tiroirs font que ces personnes sont prioritaires, ce qui a aussi bloqué le système durant le temps des travaux.

Sur Jacquard, il devrait assez vite y avoir des logements remis sur le marché pouvant permettre de répondre à des familles qui ont fait des demandes. Sur la Bussière, le début des travaux devrait être au 2<sup>ème</sup> trimestre et là aussi deux barres entières ont été vidées ces dernières années et la plupart des habitants ont souhaité rester sur Oullins. Donc cela enrayerait également un peu le système. Reste que l'on peut imaginer, à travers ces grandes résidences qui vont être réhabilitées, pouvoir retrouver un peu de possibilité pour les habitants.

Voilà ce que je voulais dire en réponse, mais je comprends bien vos demandes et surtout, j'ai bien compris que vous alliez voter cette délibération car c'est une participation de la Ville pour ces futurs logements rue Narcisse Bertholet.

Je mets ce rapport aux voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.-** Merci. Je laisse la parole à Monsieur GUILLEMAN pour une demande de subvention concernant le projet d'aménagement de la cour d'école Jean de la Fontaine.

-000-

3 – Adoption du projet pour l'aménagement de la cour d'école Jean de la Fontaine et demande de subvention.

**M. GUILLEMAN.-** Merci Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

La Ville d'Oullins souhaite procéder au réaménagement de la cour d'école de Jean de la Fontaine. L'école élémentaire comporte environ 170 élèves, usagers quotidiens de la cour d'école. Or un certain nombre de contraintes et dysfonctionnements ont été recensés sur cet espace public : une cour plate et glissante, une cour trop minérale, une mauvaise gestion des eaux de ruissèlement et une inadaptation aux usagers actuels.

Ainsi, ce programme de rénovation s'inscrit dans un objectif ambitieux de la Ville de lutter contre les îlots de chaleur et permettre la désimperméabilisation des sols afin d'améliorer les écoulements d'eau et assurer une meilleure adéquation entre les usages des élèves et les possibilités offertes par les espaces scolaires et périscolaires extérieurs.

Afin d'envisager ces travaux dans les meilleures conditions, une pré-étude de faisabilité a été engagée, conduite par l'entreprise Be.Urban. Ce bureau d'études est en charge de réaliser une esquisse ainsi qu'une concertation avec les usagers de cet espace public. Le rendu des travaux devrait intervenir au printemps 2023.

Vous avez un calendrier prévisionnel de l'opération avec 8 trimestres qui aboutiront au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024.

Le coût prévisionnel de l'opération : le montant de la pré-étude de faisabilité à hauteur de 15 000€ TTC, le budget prévisionnel de la mission de maîtrise d'œuvre est de 17 000€ TTC, le coût prévisionnel des travaux s'élève à 200 000€ TTC.

Les crédits budgétaires nécessaires à l'ensemble de ces prestations sont prévus au budget primitif de l'exercice 2023. Pour la réalisation de cette opération, la Ville d'Oullins pourra solliciter des subventions auprès de différents financeurs et en particulier l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local - la DCIL - sur l'exercice 2023.

Compte tenu de l'intérêt de cette délibération, je vous propose d'approuver le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre, puis la réalisation des travaux nécessaires

au réaménagement de la cour d'école Jean de la Fontaine pour un montant global prévisionnel de 232 000€ TTC.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme POUZERGUE.-** Merci Monsieur GUILLEMAN. Je donne la parole à Monsieur MANTELET.

**M. MANTELET.-** Merci.

Vous nous présentez aujourd'hui un programme pour la rénovation de la cour de cette école, et il est évident que cette rénovation est nécessaire. Je ne rentrerai pas dans un débat technique, je n'en ai pas les compétences, mais j'approuve l'idée d'une cour moins minérale.

Je vois aussi qu'une concertation sera menée avec les usagers de l'école – les enseignants, le personnel de l'école, les enfants et leurs parents, j'imagine – ce qui est aussi une bonne chose même si j'aurais préféré lire « participation » des usagers. En effet, la concertation n'est pas toujours synonyme de « travailler ensemble ».

Et puisque l'on parle des usagers, une association représentant les parents d'élèves de Jean de la Fontaine m'a fait passer un dossier proposant divers aménagements aux abords de cette école. Il vous en a été adressé un aussi, il me semble.

Ce dossier parle d'abord de sécurisation des accès à l'école, et des voiries alentours. Concentrons-nous d'abord sur le constat fait par cette association du côté rue de la commune de Paris où les inquiétudes sont les plus nombreuses :

- Une école en haut d'une butte avec une montée très raide où les voitures accélèrent pour monter.
- Des trottoirs pas assez larges avec impossibilité pour les PMR de marcher côte à côte avec un enfant.
- Une entrée basse de l'école non sécurisée.
- Tronçon longeant l'école non sécurisé également.
- Absence de signalisation de l'école avant le portail.
- Marquage au sol incohérent.
- Stationnement sauvage toléré.

Il est vrai que si l'entrée principale de l'école est très bien sécurisée, il n'en est pas de même pour ce côté-là.

Les propositions qui sont faites – et que je partage – sont les suivantes :

- Supprimer le stationnement sauvage sur la file réservée aux cycles (des plots pourraient être installés).

- Protéger la sortie avec des plots ou une barrière, à l'instar de l'entrée principale.
- Réduire la voirie avec des plots en plastique ou en béton, comme utilisés rue Victor Hugo lors de sa piétonisation.
- Améliorer la signalétique au sol et sur les trottoirs.

À long terme, d'autres améliorations pourraient être envisagées sur les voiries à proximité de l'école, en coopération avec la Métropole.

La ville serait-elle prête à reprendre ces propositions pour apporter une réponse rapide aux questions de sécurité aux abords de l'école, rue de la Commune de Paris ?

**Mme POUZERGUE.-** Je vous laisse apporter quelques précisions Monsieur GUILLEMAN.

**M. GUILLEMAN.-** Cette information nous est parvenue en effet mais c'était sous forme de mail, ce n'était pas un dossier. Il faut savoir que l'on parle de la cour d'école que l'on soit bien d'accord. L'aménagement autour de l'école fera partie des travaux qui vont être lancés probablement sur l'année 2024. Tous ces aménagements qui ont été cités ont bien entendu été pris en compte et vont être retravaillés. Cela prendra un peu de temps mais, dans un premier temps, nous allons nous occuper de la cour de l'école et ensuite, nous ferons les aménagements extérieurs. Il faut savoir que la sortie de l'école ne se fait plus que d'un côté. Il n'y a plus cette période Covid où il y avait plusieurs entrées/sorties donc c'est sécurisé. D'ailleurs, il n'y a jamais eu d'accident avéré. Il est vrai qu'il peut y avoir un sentiment d'insécurité mais jusqu'à preuve du contraire, on a un espace relativement confortable devant l'école.

**Mme CHALAND.-** Je voulais préciser que c'est un sujet qui a été abordé en Conseil d'école à plusieurs reprises et que j'ai tenu aux parents d'élèves exactement les mêmes propos que Monsieur GUILLEMAN donc ils savent que ces aménagements de sécurité autour de l'école dépendent aussi beaucoup des travaux qui sont en cours dans le quartier.

**Mme POUZERGUE.-** Donc c'est en cours et il me semble que vous avez commencé à avoir des plans de la part de la Métropole concernant l'aménagement devant l'école, sur la rue Pasteur. Avec la fin des travaux de la place, le secteur doit complètement être requalifié donc ce ne sera pas forcément rapide car pour des travaux de voiries il faut une part d'étude et de financement. En tout cas, cela fait partie des projets sur les deux années à venir.

On peut peut-être ajouter aussi que concernant ce projet il y avait déjà eu une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau au mois de juin puisque l'on va désimperméabiliser. Comme vous le voyez la photo est assez parlante. Et dans le cadre de notre projet de territoire avec notre circonscription métropolitaine dont on a déjà parlé à plusieurs reprises, on a déposé un certain nombre de demandes pour avoir des aides de la Métropole concernant la végétalisation également. On vous tiendra au courant du résultat de ces différentes demandes de subvention. C'est vrai que le fait d'avoir ces aides nous permet d'être un peu plus ambitieux et d'aller sans doute un peu plus loin.

Je mets ce rapport aux voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie. Ce soir, toutes nos délibérations sont adoptées à l'unanimité ce dont je ne doutais pas. Il nous reste deux vœux présentés par la Majorité. Je donne tout de suite la parole à Monsieur CLAUDE pour nous présenter le premier vœu.

-000-

7 – Vœu du groupe « 100% Oullins » : Non à la mise en sens unique de la Grande Rue d'Oullins !

**M. CLAUDE.**- Merci Madame le Maire. Ce premier vœu s'intitule « Non à la mise en sens unique de la Grande Rue ».

L'arrivée du métro B en 2013 a révolutionné une première fois les déplacements sur Oullins. Le désenclavement de la commune et plus largement celui de l'ensemble du Sud Ouest lyonnais va connaître une nouvelle ère avec l'ouverture d'une deuxième station de métro en centre-ville et le prolongement de la ligne B jusqu'à l'Hôpital Lyon Sud.

Cette nouvelle offre de mobilité va s'accompagner de nombreuses évolutions pour faciliter tous les déplacements des oullinois : Sécurisation des cheminements aux abords de la Place Anatole France ; Restructuration du réseau des bus comme celui des cars du Rhône, avec à terme moins de bus dans la Grande Rue ; Ouverture d'un parking sécurisé pour les vélos rue de la République ; Fermeture du P+R à Oullins concomitamment à l'ouverture de celui à l'Hôpital Lyon Sud, ce qui devrait faire diminuer le trafic dans Oullins.

La généralisation de la vitesse à 30km/h et l'apprentissage du partage de la voirie, avec les contresens cyclables qui obligent chaque usager à respecter l'autre, ont permis d'anticiper ces bouleversements. Le secteur du Revoyet va également faire l'objet d'une importante réhabilitation de la voirie et des trottoirs pour améliorer les cheminements pétiens et l'accès à la station Hôpital Lyon Sud.

La Commune évolue. La Ville se prépare à cette révolution depuis longtemps. Mais Oullins reste densément urbanisée, organisée depuis des siècles autour de sa Grande Rue qui permet la traversée Nord-Sud de la Ville.

Aujourd'hui pourtant, cet équilibre est menacé par la volonté unilatérale de la Métropole de Lyon de mettre en sens unique la Grande Rue d'Oullins afin de faire passer la voie lyonnaise 6.

Le développement de cheminements cyclables adaptés et sécurisés est bien évidemment une nécessité alors que de plus en plus de concitoyens utilisent quotidiennement ce mode de déplacement. Aucun doute là-dessus. L'espace doit être partagé et les vélos doivent y trouver leur juste place. La Commune porte d'ailleurs plusieurs propositions d'aménagements réfléchis et cohérents à l'échelle de la Ville.

Cependant, l'obstination de la Métropole à mettre la Grande Rue en sens unique ne peut pas se faire au détriment de la dégradation de la qualité de vie du plus grand nombre.

En effet, mettre la Grande Rue en sens unique pose immédiatement le problème du report de la circulation : par où vont passer les véhicules qui ne pourront plus monter ou descendre la Grande Rue ? Ce sont bien toutes les rues du quartier de la Bussière qui vont en subir les conséquences et singulièrement, la rue du Buisset. Plus à l'Est, cela va obligatoirement charger les rues du Perron, Charton et même Diderot.

Les conséquences d'une telle fermeture sont connues et chiffrées puisqu'une étude a été demandée par la Ville en 2019. Il s'agissait d'objectiver, sans dogmatisme aucun, la faisabilité d'une mise en sens unique. Les conclusions de l'étude de 2019 sont implacables et avaient été partagées par l'exécutif métropolitain de l'époque : + 6 500 véhicules dans les deux sens sur la rue du Buisset et saturation du pont d'Oullins.

Le nouvel exécutif de la Métropole de Lyon n'a pas souhaité en tenir compte. Elle a relancé de nouvelles études dont les conclusions complètes ne nous ont toujours pas été adressées. Trois courriers ont été envoyés en ce sens au Président de la Métropole, dont le dernier en date du 1er décembre par recommandé sans qu'à ce jour nous ayons reçu une réponse satisfaisante.

L'obstination de la Métropole à mettre la Grande Rue en sens unique ne peut pas se faire non plus au détriment des 162 commerçants de la Grande Rue qui sont inquiets et complètement opposés à cette proposition.

Les modes de consommation évoluent évidemment mais la réalité de nos commerçants est que plus de la moitié de leur clientèle n'est pas oullinoise. La diversité et le dynamisme commercial de la Grande Rue pour lesquels la Ville se bat, aux côtés de l'association des commerçants depuis de très nombreuses années, seront mis en péril par une telle décision. Cela complexifierait également l'accès aux différents parkings de la Commune, dont celui de la rue Diderot.

Pour qu'un projet soit partagé, il faut qu'il rassemble. Les sujets d'aménagement du territoire recouvrent trop d'enjeux pour n'être abordés que sous un prisme dogmatique. Les avis exprimés par les Conseils municipaux doivent être entendus.

Fort de ces différents constats, nous demandons à M. le Président de la Métropole de Lyon :

- l'abandon de son projet qui prévoit de mettre la Grande Rue à sens unique afin de faire passer la Voie lyonnaise 6.

**Mme POUZERGUE.**- Merci Monsieur Claude, j'imagine qu'il va y avoir des réactions. Monsieur KOHLHAAS vous avez la parole.

**M. KOHLHAAS.**- Merci.

Depuis deux ans et demi, voire un peu plus, que je siége ici dans votre opposition je crois que j'ai essayé d'avoir, parfois peut-être ai-je dérapé, mais la plupart du temps une

attitude constructive. Faisant évidemment des critiques sur des sujets sur lesquels je n'étais pas d'accord puisque nous n'avons pas obligatoirement les mêmes options, ni les mêmes orientations et c'est d'ailleurs intéressant de créer du débat. Mais faisant aussi - et Monsieur DELORME peut en témoigner - parfois des critiques positives quant aux actions d'assainissement des finances publiques de la Ville d'Oullins qui me semblaient aller dans le bon sens, voire dans le très bon sens.

Je suis intimement persuadé - cela doit être ma culture germanique - que l'on est capable sur un certain nombre de sujets, même en ayant des points de vue contradictoires, de rechercher des solutions dans le sens de l'intérêt général. Contrairement à ce que l'on voit ici ou là et malheureusement ce que je regrette un peu ici, c'est qu'il n'y a pas que deux couleurs : le noir et le blanc. Il y a des dizaines de nuances de gris et le débat ne doit pas être manichéen et l'on doit trouver des sujets de rapprochement.

Dans le groupe de travail qui travaille sur cette question de la voie lyonnaise 6 et de l'apaisement des circulations à Oullins, là aussi il me semble - et certains l'ont dit dans votre équipe - que j'ai essayé parfois, face à des positions un peu dogmatiques de part et d'autre, de calmer le jeu et de mettre de l'huile dans les rouages pour que l'on puisse essayer d'avancer en proposant des études complémentaires, en proposant d'étudier des scénarios qui étaient proposés par vous, etc. Je ne vois pas l'intérêt de la polémique.

Dans votre vœu, vous partez d'une partie de fausses affirmations. Vous écrivez, par exemple, qu'il y aura moins de bus dans la Grande Rue, je n'en suis pas du tout persuadé. D'abord parce que la majorité des bus qui passent dans la Grande Rue ne vont pas au P+R d'Oullins, mais à la gare d'Oullins, métro d'Oullins. Ils vont aussi beaucoup sur la Presqu'île et ces bus continueront d'aller jusqu'à la Presqu'île étant donné que le métro B ne va pas sur la Presqu'île. Beaucoup de bus et de cars qui passent par la Grande Rue vont également dans des établissements scolaires d'Oullins et si l'on arrive à en supprimer quelques-uns, ce qui va être possible, cela va peut-être nous permettre de renforcer les fréquences du 63 par exemple. Je trouvais en effet très intéressant d'augmenter les fréquences du Bus 63 qui, au-delà de desservir la Presqu'île et Perrache, sert beaucoup aux oullinois pour se déplacer dans Oullins.

Ensuite, vous dites qu'il y aura, grâce à la fermeture du P+R à Oullins, moins de voitures, moins de trafic. Là aussi, tous les chiffres - et nous les avons partagés - montrent que le trafic de voitures par la Grande Rue d'Oullins vers le P+R d'Oullins est très faible et que ce trafic devrait donc assez peu évoluer. Imaginer que les personnes qui transitent aujourd'hui en voitures à travers la Grande Rue pour rejoindre Lyon en venant de Saint Genis Laval ou de l'amont s'arrêteront à Saint Genis pour prendre le métro, c'est un peu hypothétique. Et de toutes façons, ces personnes sont très minoritaires dans le nombre de véhicules qui circulent dans la Grande Rue. Les études de circulation indiquent qu'il y a moins de 15% des véhicules qui prennent la Grande Rue qui sont transit et un peu moins de 5% qui vont au P+R. La majorité des véhicules qui circulent dans la Grande Rue sont des véhicules qui vont ou viennent d'Oullins ce qui est d'ailleurs très intéressant, à la fois pour la vie et la richesse de cette ville et la vie de son commerce.

En revanche, je crains que si l'on ne fait rien, on ait - comme on l'a eu il y a bientôt 10 ans à l'occasion de l'ouverture du métro à la gare d'Oullins - un nombre de voitures qui soit en forte augmentation avec ce que l'on appelle le « dépose-minute » qui se fait beaucoup, en particulier le matin, aux abords des stations de métro. Et lorsqu'on circule autour de la gare d'Oullins, comme cela a été mon cas pendant ces dix dernières années, on voit bien ce que cela donne. Et évidemment, comme il sera impossible d'accéder jusqu'à la place Anatole France en voiture, ce serait vraiment très dangereux, il est probable que la Grande Rue soit un lieu de dépose-minute assez naturel puisqu'en prenant le passage de la Ville on accéderait à la station de métro assez facilement.

En tout cas, on a une situation compliquée et là-dessus on peut partager le diagnostic, avec une révolution comme vous l'écrivez dans votre vœu et ce que je partage complètement. Une révolution liée aux évolutions des pratiques de mobilité, mais aussi liée à l'arrivée de cette station de métro, et qui va poser des difficultés. On a un territoire dense, vous le dites, avec un espace de voirie limité et avec un nombre d'usagers et d'usages différents qu'il faut réussir à faire vivre ensemble.

Dans toutes les solutions que nous avons étudiées jusqu'à présent, je crains, et je pense que l'on peut partager ce diagnostic, à savoir qu'il n'y ait aucune solution parfaite qui satisfasse tout le monde.

Contrairement à ce que vous écrivez dans ce vœu, la Métropole n'a pas encore terminé les études que vous nous avez demandées parce que l'on essaye de proposer plusieurs scénarios qui soient de vrais scénarios différents permettant aux personnes de choisir les choses assez différenciées et que pour chaque scénario, on fait des études d'impacts réels sur à la fois le report de la circulation tel que vous l'avez dit, mais aussi sur la sécurité, l'avantage pour les personnes, etc. On doit avoir un Comité de pilotage fin février ou début mars afin de partager avec vous avant que ce soit public, ces deux ou trois scénarios. Je pense que l'on atterrira sur trois scénarios. Et tous ne mettront pas la Grande Rue d'Oullins en sens unique, c'est une évidence.

De toute façon, une concertation est prévue et l'on ne peut pas présenter un seul scénario sinon cela ne s'appelle pas une concertation. À l'issue de cette concertation, en fonction des retours qui seront faits et qui ne seront pas seulement quantitatifs mais aussi qualitatifs avec peut-être des propositions d'amélioration et d'aménagement, un choix sera fait par les élus. On peut même imaginer une période d'expérimentation quel que soit le scénario qui sera choisi après la station Oullins centre en vue de voir ce que cela donne réellement. Aujourd'hui on fait des hypothèses sur les 20 000 potentiels piétons qui vont accéder ou sortir chaque jour de la station Oullins centre : où est ce qu'ils vont traverser, dans quelle voirie vont-ils s'engager, etc. Etc.

Ainsi je trouve que ce vœu est un peu polémique pour rester dans l'euphémisme, et un peu trop tôt puisqu'aucune décision n'est encore prise définitivement. Et bien sûr, je voterai contre cela et je regrette que l'on en soit à la polémique quand c'est de l'intérêt général des oullinois dont il est question.

**Mme POUZERGUE.**- Ne venez pas me parler de l'intérêt général des oullinois Monsieur KOHLHAAS s'il vous plaît. Je ne sais pas si vous n'êtes pas au courant des choses ou si vous le faites exprès, mais on a eu un COTECH avec trois hypothèses qui sont trois hypothèses qui mettent la Grande Rue en sens unique dans un sens ou dans l'autre.

Donc soit, vous n'avez pas les documents que l'on possède, soit je ne sais pas .... et c'est inquiétant.

Ensuite, le fait que le nombre de bus diminue, ce n'est pas nous qui l'inventons, c'est vous qui nous l'avez dit le 24 octobre exactement. Comme parfois je perds un peu la tête, je prends à témoin les élus qui étaient présents avec moi lors de cette réunion : Mr CLAUDE, Mr GUILLEMAN, les services. Et il nous a été annoncé 15% de bus en moins. Je ne l'invente pas, vous nous l'avez annoncé alors ne me faites pas passer pour une imbécile.

Quant aux études non terminées, je suis désolée, mais vous avez annoncé début octobre, lors de la réunion sur la passerelle Gerland – Saulaie, que vous aviez eu les études de report sur 70 pages, mais que vous n'alliez nous en faire passer que la synthèse parce que je pense que l'on n'est pas suffisamment intelligent.

C'est une étude de report que j'ai demandée à la Métropole avant l'été à plusieurs reprises. On était d'ailleurs d'accord collectivement pour faire cette étude. Je veux bien tout entendre, mais à un moment donné si c'est pour engluer l'ensemble des autres quartiers en mettant la Grande Rue en sens unique, je n'en vois pas l'intérêt. Un certain nombre de collectifs sont en train de se monter contre cette mise en sens unique de la Grande Rue. Donc cette étude de report, je l'attends. Cela fait trois fois que j'écris au Président de la Métropole qui a tout de même eu le toupet de me répondre fin décembre qu'il n'avait pas eu le temps de me l'envoyer. Je peux vous montrer sa lettre. C'est appuyer sur un bouton, le fait d'envoyer une étude de 70 pages. Pourtant, ils sont de plus en plus nombreux au sein des services de la Métropole à force d'embaucher, et ils n'ont pas eu le temps de nous envoyer cette étude. Je peux vous dire qu'il n'y aura pas de Copil tant que nous n'aurons pas eu les études.

Aujourd'hui, quand on avance sur des sujets communs, c'est parce que l'on est d'accord avec vous. Sur la rue Voltaire, je crois qu'un mouvement est en train de se monter mais cela ne va pas durer. J'ai porté cette décision, celle de piétonner la rue Voltaire, avec vous, car je pense que c'est de l'intérêt général. A un moment donné, on prend des décisions en conscience. Même si vous semblez douter des chiffres du Sytral, ceux qui nous ont été annoncés sur la Saulaie à l'époque avaient même un peu été sous-estimés. Donc lorsque le Sytral dit que l'on aura entre 15 et 20 000 personnes à pied qui viendront sur la place de l'Église, j'ai un peu tendance à les croire. Je suis désolée que ce ne soit pas votre cas. Ainsi en conscience et en accord avec la Métropole, on a décidé de quasiment piétonner la place Anatole France ce qui ne sera pas sans conséquence, on le sait. Reste que je l'assume car je pense que l'intérêt des piétons est d'être en toute sécurité. Cela a été la même chose lorsque l'on a fermé Victor Hugo, pendant des années on a hésité et on l'a finalement fait, on a expérimenté. Et rétrospectivement, on peut se dire que cela a été un miracle que l'on n'ait jamais eu d'accident mortel dans cette rue. En conscience, je pense qu'il faut que l'on assume de fermer la rue Voltaire. C'est une décision qui n'est pas facile à porter. J'ai tous les commerçants contre nous, cela va se calmer tout doucement car la rue Voltaire a déjà été fermée sans qu'il y ait forcément de conséquences économiques.

En tout cas, on avait aussi bien dit qu'il fallait que l'on prépare l'arrivée du métro et que l'on anticipe les choses afin que l'on ne fasse pas comme lorsque le métro est arrivé à la

Saulaie où à l'époque il n'y avait plus de trottoirs dans la rue Orsel et les personnes étaient sur la chaussée parce que l'on n'avait pas du tout anticipé. Fort de cette expérience et parce que l'on apprend aussi de ses erreurs, on s'est dit qu'il ne fallait pas recommencer les mêmes travers aux abords de la place Anatole France. Sur cela, on était d'accord et on le porte ensemble.

Quant à la Grande Rue, je ne vais pas redire ce qu'a dit Monsieur Claude. Je pense que le vœu est complet. Sur les voies lyonnaises, de toutes façons, on voit bien que quel que soit le secteur, vous essayez de passer en force et on voit bien ce qu'il se passe de manière générale. Je prends donc les devants car j'ai aussi des personnes, des habitants, qui sont très inquiets au sujet de cette mise en sens unique de la Grande Rue. À part les militants, vélos, je ne connais personne qui trouve que c'est une bonne idée. À la limite, quand les personnes trouvent que c'est une bonne idée, elles nous demandent dans la foulée « mais par où vont passer les voitures ? ». Même un enfant de 10 ans se pose cette question. Si c'est pour aller les mettre sur la Bussière, sur la rue Charton, sur la rue Aulagne, sur la rue du Perron, des rues qui ne sont pas adaptées pour avoir beaucoup de circulation, je pense que ce n'est pas une bonne idée et que l'on va créer des embouteillages invraisemblables.

Surtout, la chose qui n'est pas précisée dans le vœu mais que l'on peut rajouter : quid du pont d'Oullins ? Je veux bien que l'on enquiquine tout le monde, les automobilistes en particulier, mais si c'est pour que tout le monde se retrouve sur le pont d'Oullins sans solution, je ne vois pas l'intérêt. À ce jour, je n'ai pas de solution au niveau du pont d'Oullins. En vélo comment fait-on en arrivant sur le pont d'Oullins ? Je n'ai pas de réponse. Sens unique ou non, je n'ai pas de réponse.

Allons au bout de la démarche en regardant l'ensemble du trafic. Puis, c'est l'objet du vœu qui va suivre mais dé-zoomons. La voie lyonnaise 6 va de Saint-Genis-Laval à Rillieux, alors est-ce que l'on est vraiment obligé de passer par la Grande Rue d'Oullins ? Je sais bien que Monsieur BAGNON passe tous les jours par la Grande Rue d'Oullins et que cela lui sort par les yeux, mais on peut sans doute trouver une autre solution.

C'est pourquoi dé-zoomons, c'est ce que l'on demande. Sauf qu'aujourd'hui, on a reçu les hypothèses de travail qui devraient être portées au Copil. Il y en a trois, mais les trois portent sur la mise en sens unique de la Grande Rue, puis on ajoute la rue Narcisse Bertholet où l'on supprime 65 places de stationnement. Enfin, c'est du grand n'importe quoi.

Aujourd'hui, nous sommes attachés à nos commerces et je pense que pour un certain nombre d'entre eux ils survivent pour un tas de raisons. Et un certain nombre de commerces vont fermer parce qu'ils n'arrivent à recruter, d'autres parce qu'ils font face à des factures d'énergie invraisemblables. N'allons donc pas rajouter de la difficulté.

Dans la mesure où la Métropole a refusé l'ensemble des hypothèses éventuelles que la Ville avait proposées également, on monte au créneau assez vite et l'on s'oppose formellement à cette mise en sens unique. De plus, dans la mesure où l'on n'a pas obtenu les études, il n'y aura pas de Copil.

**M. CLAUDE.** - Je me permets d'ajouter une chose, c'est que l'on a fait une hypothèse qui a été balayée d'un revers de la main ce qui est un peu frustrant car on a réfléchi à une

voie sécurisée pour les vélos qui passait pas la Camille, PJ Martin, et ensuite la rue de la République. Et on a tout de suite été mis dehors, avec beaucoup beaucoup de mauvaise foi. Si l'on avait analysé les propositions de la Métropole, je pense que l'on aurait été un peu plus conciliant.

Je voulais simplement faire remarquer que l'on n'était pas obtus sur la circulation apaisée et que nos propositions ont tout à fait le droit d'être étudiées avec un peu plus de sérieux.

**Mme BELLABAS-** Monsieur KOHLHAAS, quand vous dites que notre vœu est polémique, dans le projet que vous proposez, il est question de l'axe Nord-Sud, mais vous oubliez qu'au milieu il y a les oullinois et quand on fait un projet, c'est pour les oullinois.

Je vais simplement reprendre la phrase que Monsieur BAGNON nous a dit mardi soir, à savoir que les maires maîtrisaient leur territoire et qu'ils étaient présents pour satisfaire leurs usagers. Dans ces cas-là, prenez-les en considération, ce serait peut-être bien.

**Mme POUZERGUE.-** Madame SECHAUD vous avez demandé la parole.

**Mme SECHAUD.-** En-dehors des voies lyonnaises, la Grande Rue avait été mise en sens unique lors des travaux d'embellissement qui avaient été effectués avant l'arrivée du métro sur Oullins, et je n'ai pas le souvenir que cette période transitoire ait été mal vécue par les oullinois. Je me souviens très bien - puisque j'étais déjà conseillère municipale à l'époque - que Monsieur BUFFET avait même consulté l'opposition, chose rare de sa part, pour savoir quel était notre point de vue par rapport à la transformation de cette période transitoire en période pérenne, donc de la Grande Rue en sens unique. Nous avons exprimé - et nous n'avons pas changé d'avis - notre soutien à la Grande Rue en sens unique et Monsieur BUFFET avait hésité sous la pression des commerçants.

J'ai déjà discuté avec les commerçants - Monsieur DESGRANGES pour ne pas le nommer - et je suis étonnée que les seuls clients que vise Monsieur DESGRANGES ne soient pas d'Oullins et qu'ils viennent d'ailleurs pour acheter à Oullins. Les commerçants concernés dans l'entourage de Monsieur DESGRANGES ne semblent pas prendre en compte les 20 000 à 25 000 usagers du métro qui vont bénéficier de la place Anatole France piétonne et qui vont ensuite rejoindre la Grande Rue et qui seront susceptibles d'acheter s'ils le souhaitent. Les clients extérieurs à Oullins ne se mettent pas devant les magasins pour acheter et vont forcément se garer sur des parkings plus éloignés que la Grande Rue.

Je trouve intéressant que soit menée une expérimentation. On l'a expérimenté en 2012, alors pourquoi ne pas renouveler cette expérimentation. En revanche, comme toute expérimentation, il faut qu'elle soit assujettie à une évaluation. Sans une évaluation, l'expérimentation n'a pas de valeur. Je pense intéressant de soumettre cette Grande Rue en sens unique à une expérimentation et que l'on se donne un délai de fonctionnement, un an par exemple peut-être moins, et que l'on puisse ensuite évaluer quels ont été les problèmes, ou, au contraire, les faciliter.

N'étant pas cycliste, je ne plaide pas en mon nom, mais je trouve que toutes ces voies en sens inverse sont extrêmement dangereuses pour les cyclistes et pas seulement à Oullins. Je préférerais largement que les cyclistes aient une voie appropriée pour

pouvoir circuler, comme cela se fait sans problèmes dans d'autres pays que le nôtre. On peut tout à fait faire cohabiter plusieurs voies.

**M. MANTELET.**- Tout d'abord, par rapport aux commerces, je vous renvoie à une étude du Cerema de 2018 sur les liens entre les commerces et la piétonisations des centres-villes qui montre que, finalement, les commerces de proximité vivent très peu de la voiture si je puis-dire. C'est-à-dire que l'essentiel de la clientèle vient par d'autres moyens de transports que la voiture et ce, que l'on soit dans un hyper centre comme celui de Lyon ou bien dans une commune comme celle d'Oullins. C'est quelque chose d'avéré. On restreint de plus en plus la place de la voiture dans les centres-villes sans que cela impacte les commerces. Bien au contraire, les grandes zones où la piétonisation s'est développée voient des commerces beaucoup fleurissants. C'est quelque chose sur lequel il faudra que l'on travaille aussi je pense.

Par rapport à la mise en sens unique, nous aussi à l'époque des travaux nous avons milité pour aller jusqu'au bout en laissant le Grande Rue en sens unique et restait à déterminer dans quel sens. Et la réflexion est de savoir ce que l'on fait du flux. Il ne faut pas perdre de vue le fait que l'on va aller de plus en plus vers une urbanisation où la voiture aura moins de place, non seulement du fait des aménagements mais aussi parce que l'on a un développement de plus en plus croissant des transports en commun. Et ne serait-ce que par rapport aux énergies fossiles, les véhicules vont aller vers du tout électrique. Cela va aller dans le sens de l'histoire urbanistique et l'on va avoir moins de voitures à un moment ou à un autre. Je pense que cela vaudrait la peine de tenter une expérimentation de mise en sens unique et de pouvoir faire une évaluation sur du moyen terme.

**M. LOCATELLI.**- Deux petites remarques, la première concernant le cyclisme en général, de la Belgique que je fréquente actuellement, à la Rochelle qui n'a aucune leçon à recevoir de Paris et de Lyon, ces systèmes fonctionnent en respectant déjà le même code de la route. Et parce que ces villes qui ont développé le cyclisme, comme le piéton et la voiture, ont fait en sorte de n'opposer ni les uns aux autres et surtout, en respectant le même code de la route. C'est aussi très important car lorsque des étrangers viennent à Lyon ou à Paris, ils ne comprennent même plus notre fonctionnement. Le système que l'on est en train de développer n'est pas un système qui rassemble ni un système pour lequel on a la prétention de dire que l'on s'intéresse à tout le monde, ce n'est pas possible.

Ensuite, une petite remarque pour Madame SECHAUD, évitons de vendre du rêve aux commerçants car quand j'entends que l'on est susceptible de dire que 23 000 personnes vont sortir du métro place Anatole France, je fais partie de ceux qui ont la tête dans les étoiles mais les pieds bien sur terre. C'est-à-dire qu'aujourd'hui s'il y a 23 000 personnes qui sortent du métro à Oullins c'est parce qu'Oullins est un terminal. Je n'ose pas imaginer que les saint-geinois vont sortir place Anatole France et se rendre à pied récupérer leur voiture à Saint Genis Laval. Je ne suis pas certain que 23 000 ou 25 000 sera le chiffre que connaîtra encore Oullins dans 2 ou 3 ans.

Voilà, c'était un simple petit bémol car à force de faire rêver les commerçants on ne devient plus crédible.

**Mme POUZERGUE.-** Sur le chiffre, j'ai l'habitude de dire que 80% des oullinois sont à 15-20 minutes à pied d'une des stations. C'est aussi ce qui fera sans doute que l'on aura moins de voitures. Donc de toutes façons, nous aurons plus de piétons dans la Grande Rue.

Ensuite, Madame SECHAUD, là où je conteste un peu ce que vous dites quand vous dites que la Grande Rue était fermée pendant les travaux, c'est que vous n'avez sans doute pas été en contact avec les personnes de la Bussière à l'époque parce qu'ils ont eu beaucoup de conséquences à cause des reports des véhicules. Un certain nombre avait même dit que cela avait abîmé leur maison. Les voiries ne sont pas faites pour avoir autant de véhicules. La période de travaux est-elle vraiment probante ou pas, surtout que c'était par tranche et que l'on n'était pas toujours fermé sur l'ensemble de la Grande Rue. Donc je ne suis pas certaine que l'on puisse faire un parallèle.

En tout cas, aujourd'hui, telles que les choses existent et c'est l'objet du vœu suivant, une fois de plus, on souhaite pouvoir développer les modes doux et sécuriser un certain nombre de voies. Il n'y a pas de difficultés sur cela, mais pas de cette façon. Et surtout, on demande à ce qu'il y ait plus d'études et que l'on puisse dé-zoomer. Une voie cyclable, c'est une chose, une voie lyonnaise, c'est une autre chose. Une voie lyonnaise, c'est une autoroute à vélos et on voit bien que dans un certain nombre de centres et hypers centres des communes de la Métropole qui sont concernées cela pose un certain nombre de problèmes. J'en ai encore discuté avec d'autres maires récemment, il y a des endroits où cela ne pose pas de problèmes et à d'autres, les voiries spéciales pour les vélos font 4 mètres de large or on ne peut pas pousser les murs de nos centres villes très urbains avec des constructions partout.

Puis, comme l'a dit Monsieur LOCATELLI, monter les différents usagers les uns contre les autres n'est pas forcément l'objectif. En tout cas, tant que d'autres scénarios n'ont pas été étudiés, la seule proposition qui est de mettre la Grande Rue en sens unique n'est pas recevable pour nous.

**Mme SECHAUD.-** Je me permets de reprendre la parole parce que vous nous mettez dans une situation impossible. Sur votre proposition de plusieurs scénarii concernant le tracé de la voie lyonnaise et notamment de la traversée d'Oullins, je souscris tout à fait à cela car c'est tout à fait normal qu'il y ait plusieurs scénarii. Néanmoins, vous commencez par nous présenter un vœu où vous-mêmes vous êtes polémiques en disant que dans tous les cas cela ne peut pas être la Grande Rue. La Grande Rue est l'un des scénarios et ensuite, il peut y avoir d'autres scénarii où la Grande Rue n'est pas dans le tracé. Mais tel que vous présentez les vœux, on ne peut pas les voter Madame le Maire, je suis désolée.

**Mme POUZERGUE.-** Je le redis Madame SECHAUD, il y a quelques semaines maintenant, avant les vœux, lors de la réunion pour préparer le futur Comité de pilotage - qui n'aura pas lieu pour l'instant - il a été question de trois scénarios proposant uniquement la mise en sens unique de la Grande Rue. On a fait un atelier, deux ateliers, trois ateliers, et à chaque fois on nous proposait la même chose sans autre proposition d'étude et en balayant d'un revers de main les propositions de la Ville.

Je vous relis des propos de Monsieur BAGNON datant du mois d'avril : « La Grande rue d'Oullins ne passera pas en sens unique » Lyon Capital, 19 avril 2022. « Dans l'idéal il

faudrait la passer en sens unique mais on a bien compris que la mairie était opposée. C'est une ligne rouge posée par la mairie, on ne la franchira pas. Le but est de travailler main dans la main avec les communes et pas en opposition » Les bras m'en tombent. La seule proposition que l'on a eue lors des ateliers qui ont suivi était la mise en sens unique de la Grande rue. A un moment donné, je dis stop puisque l'on n'est pas capable de nous proposer autre chose, c'est non. Et c'est l'objet de ce vœu.

Je vous propose de mettre ce vœu aux voix.

*Le conseil adopte ce vœu à la MAJORITÉ.*

*8 contres : Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT - Jean-Charles KOHLHAAS - Joëlle SECHAUD - Bertrand MANTELET.*

**Mme POUZERGUE.**- Il n'y a pas d'abstention donc le Conseil Municipal d'Oullins s'oppose formellement à la mise en sens unique de la Grande Rue et l'opposition reste pour cette proposition.

Je vous redonne la parole Monsieur CLAUDE pour le vœu n°2.

**-000-**

8 – Vœu du groupe « 100% Oullins » Oui au partage de la voirie, au développement des mobilités pour tous, et aux Voies Lyonnaises (sauf par la Grande Rue).

**M. CLAUDE.**- Les mobilités évoluent et il est de notre responsabilité d'accompagner ces changements.

En ce sens, l'amélioration de la cyclabilité dans la Métropole à travers le déploiement de quinze lignes, dénommées « Voies Lyonnaises », va dans le bon sens.

Oullins, située au carrefour de l'Yzeron et du Rhône, est directement concernée par quatre voies lyonnaises : les lignes 3, 5, 6, et 9.

Le tracé sur Oullins de la ligne 3, destiné à relier Quincieux à Givors, n'a posé aucune difficulté. La concertation sur son tronçon oullinois vient de s'achever.

Les études pour le tracé oullinois de la ligne 5, Saint Fons – par Francheville – Bron, débutent à peine. L'Yzeron, d'un côté, et les balmes de Sainte-Foy-lès-Lyon, de l'autre côté, sont évidemment des contraintes géographiques fortes et il faudra faire preuve d'imagination.

La ligne 9, Jonage – Saint-Genis-Laval, empruntera a priori le même itinéraire sur Oullins que celui de la ligne 5.

Pour la Voie Lyonnaise 6, Saint-Genis-Laval – Rillieux-la-Pape, dont le tracé ne peut pas passer par la Grande Rue d'Oullins, son itinéraire doit être considéré dans sa globalité, sans focaliser sur l'absolue nécessité de traverser le centre-ville. Celui-ci est trop contraint pour être aux normes des Voies Lyonnaises. Une connexion plus en amont avec la ligne 3 doit être recherchée en profitant des aménagements en cours sur le secteur du Vallon des Hôpitaux.

Si des pistes bidirectionnelles d'une largeur de quatre mètres type « voies lyonnaises » ne sont pas la bonne réponse pour le centre-ville d'Oullins, des alternatives existent. L'amélioration des cheminements pour les cyclistes passe par des solutions s'intégrant parfaitement au tissu urbain existant, n'entrant pas en conflit avec les autres modes et restant accessibles facilement pour chacun. L'aménagement d'un cheminement vélo dédié sur le parking de la Camille, le fléchage de la rue de la République ou un passage par la rue de la Sarra sont des alternatives crédibles et cohérentes qui méritent d'être étudiées.

Aussi, le Conseil municipal d'Oullins demande au Président de la Métropole de Lyon :

- d'étudier un tracé de la VL6 plus large ne passant pas par la Grande Rue d'Oullins,
- et de travailler à des alternatives pour améliorer les cheminements cyclables en collaboration avec la Ville.

**Mme POUZERGUE.**- Merci Monsieur Claude. Y a-t-il des demandes d'interventions ?

**M. KOHLHAAS.**- Plus brièvement, étant donné que l'on a déjà dit un certain nombre de choses et pour démontrer ce que j'ai dit tout à l'heure. À aucun moment, et vous en êtes bien conscients, il n'a été question de faire une voie lyonnaise dans la Grande Rue d'Oullins au format « voie lyonnaise » de 4 mètres, sinon on ne parlerait pas d'une mise à sens unique, mais d'une suppression des deux sens. De toutes façons, la voie lyonnaise 6 qui doit aller de Saint-Genis-Laval à Rillieux en passant par Lyon n'est pas au format « voie lyonnaise » quand elle traverse Oullins. C'est simplement impossible quels que soient les scénarios proposés.

Je persiste à dire que je regrette cette polémique qui utilise parfois - pas tout le temps, il y a des choses intéressantes dans ce que vous écrivez et dites - de la mauvaise foi puisqu'il n'a jamais été question d'une voie lyonnaise au format « voie lyonnaise » de 4 mètres de large.

Ensuite, il y a ce que l'on va faire. Jean-Louis a parlé d'une alternative par la place Anatole France. Les vélos qui vont passer dans la Grande Rue sont déjà en nette augmentation, il suffit de se promener dans la Grande Rue en heure de pointe. Et ils vont l'être d'autant plus que l'on va, je pense, récupérer un certain nombre de rabattements en vélos au niveau des stations de métro. Et d'autant plus que l'on ne pourra pas stationner en voitures autour des stations de métro à Oullins. Donc les usagers seront essentiellement à pied ou à vélo. On a vu qu'il y avait un petit bout de parking vélo rue de la République près de place Anatole France, mais que l'on ne pouvait pas faire beaucoup plus puisque l'ABF nous refuse des stations vélos sur la place Anatole France. Ainsi le stationnement vélo massif se fera à la gare d'Oullins où l'on a prévu 500 places de stationnement vélo. Et donc tous ces vélos vont passer quelque part. Le problème avec les cyclistes - c'est à-peu-près la même chose avec les véhicules - c'est qu'ils vont rarement emprunter un circuit plus long et ils passent le plus souvent, je le reconnais, par le circuit le plus court. Le pire étant les trottinettes car les personnes payent à la seconde alors plus c'est court, moins elles payent. À un moment donné, il faut que l'on prenne tout cela en compte. Si on leur fait faire un trop grand détour, ils ne le prendront pas et utiliseront la Grande Rue comme ils le font jusqu'à présent. Le tracé par la place Anatole France est simplement incompatible. Il n'a pas été balayé

comme cela a été dit tout à l'heure. Il est incompatible avec le fonctionnement de la place Anatole France - station de métro.

Aussi, j'ai le regret de vous annoncer que la station de métro de Gerland n'a pas vu son nombre de voyageurs diminuer par jour à l'ouverture de la station de métro d'Oullins. Donc n'attendons pas une baisse significative du nombre de montées/descentes dans le métro à Oullins avec la prolongation jusqu'à Saint-Genis. Ce ne sont pas les mêmes usagers qui prendront le métro.

La solution n'est pas simple, c'est très clair. Il y a sans doute une solution alternative avec des inconvénients aussi, par exemple sur la rue Narcisse Bertholet ou peut-être par la rue du Buisset. Je pense qu'il n'y a pas de solution parfaite, qu'il y a plusieurs solutions complexes et que c'est la concertation qui, je le redis, en mettant plusieurs scénarios différenciés à la concertation nous aiguillera pour trouver la bonne solution je l'espère.

Jean-Louis parle d'amélioration des conditions de cyclabilité de la Ville d'Oullins et d'après les retours que j'ai des usagers cyclistes, c'est plutôt l'inverse. On a de vrais problèmes de sécurité parce qu'il y a de plus en plus de cyclistes, notamment sur le Boulevard Emile Zola qui reste la voirie la plus dangereuse pour eux. En particulier avant les grands embouteillages mais en heure de pointe lorsque les bus sortent du dépôt Sytral où là il y a de vrais enjeux de danger. Il y a un grand trottoir de 4 mètres et entre 6 – 8h du matin il y a peu de piétons sur ce trottoir mais les policiers municipaux de la ville d'Oullins ont malheureusement pour consigne de verbaliser les cyclistes qui empruntent ce trottoir pour être un peu plus en sécurité. Et je ne suis pas certain que ce soit pour aller dans le sens d'améliorer la cyclabilité de la Ville d'Oullins.

**Mme POUZERGUE.**- C'est un scandale Monsieur KOHLHAAS.

**M. KOHLHAAS.**- C'est la réalité.

**Mme POUZERGUE.**- Êtes-vous allés aux urgences dernièrement ? Avez-vous entendu tous les accidents qu'il y a en ce moment par rapport aux piétons qui se font renverser ? Venez au marché avec moi le jeudi matin, la seule chose dont les personnes me parlent le jeudi matin, du moins une personne sur deux, c'est des cyclistes sur les trottoirs. On a des personnes âgées dans cette ville qui sont effrayées à cause des cyclistes qui se comportent mal. Sur le Boulevard Emile Zola, on est en train de réparer les voiries à l'intérieur du parc Chabrières. Il y a quand même une solution et d'ailleurs un grand nombre de cyclistes passent par là. Aujourd'hui, il y a un code de la route et les trottoirs sont interdits aux vélos et aux trottinettes. Et j'applique le code de la route parce que si une personne âgée se fait renversée et décède d'une fracture du col du fémur, ce n'est pas vous que l'on viendra voir Monsieur KOHLHASS. C'est inadmissible de dire une chose pareille. On continuera de verbaliser les cyclistes sur les trottoirs qu'ils soient contents ou pas contents. Et ce n'est pas ce qui fait que l'on rend une ville cyclable ou pas. Puis, comme le disait Monsieur LOCATELLI, il n'y a qu'en France où le code de la route n'est pas le même pour les voitures et pour les vélos. Vous n'y êtes pour rien, c'est le code de la route, mais à un moment donné il faudra sans doute que certains réfléchissent un peu mieux pour dire qu'au feu rouge, tout le monde s'arrête, et qu'il n'y a pas de vélos sur les trottoirs. Quand on est piéton, on ne devrait pas se poser la question de savoir si une trottinette ou un cycliste va débarouler.

J'assume et je pense qu'on assume avec Monsieur PROTON le fait que c'est une demande des habitants de ne plus avoir de vélos. Le prétexte de dire qu'il n'y a pas de voies cyclables pour se permettre de rouler sur les trottoirs n'est pas entendable. On continuera de verbaliser et que cela se sache.

**Mme HALLONET-VAISMAN.**- Le jour où vous croiserez quelqu'un qui reviendra tout pelé par chance d'avoir croisé une trottinette électrique qui était sur le trottoir, on reparlera de cela.

**Mme POUZERGUE.**- Je mets ce vœu aux voix.

*Le conseil adopte ce vœu à la MAJORITÉ.*

*4 absentions : Joëlle SECHAUD - Michel BAARSCH - Bertrand MANTELET - Benjamin GIRON.*

*4 contres Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELISSEN - Alexandre HEBERT - Jean-Charles KOHLHAAS.*

**Mme POUZERGUE.**- Très bien, je note le courage de mon opposition.

**Mme SECHAUD.**- Vous prenez le postulat de ne pas faire de la Grande Rue un tracé dans la formulation de votre vœu. Il faut le mettre en concertation...

*-Discussions croisées-*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous informe que le prochain Conseil aura lieu le 2 mars. Ce sera l'étude du ROB. Il y aura deux commissions thématiques... Vous aurez le planning en temps et en heure.

-000-

*-La séance est levée à 20 H 35.-*

-00000000-

Procès-verbal envoyé aux élus le 16/02/2023

Procès-verbal approuvé lors du Conseil municipal du 02/03/2023

Procès-verbal mis en ligne le 03 / 03 / 2023

Madame Clotilde POUZERGUE Maire Conseillère métropolitaine	Le secrétaire de séance Monsieur Frédéric HYVERNAT
--	---

